



## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 17 juin 2010.

Sont présents formant quorum :

- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil (partie)
- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
- M. le conseiller Simon Brouard, Québec
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Richard Côté, Québec
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Jean Guilbault, Québec
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil (partie)
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Est également présent :

- M. Marc Rondeau, directeur général

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par Mme Danielle Roy Marinelli, vice-présidente du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2010-32**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Ajouter au point Divers ce sujet : Dépôt du rapport final de l'Étude du Groupe Conseil Jules Hurtubise

Adoptée

Mme Danielle Roy Marinelli quitte la séance et cède la présidence du conseil à M. François Picard conformément à la résolution n° E-2010-66 du comité exécutif du 17 juin 2010.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2010

**Résolution n° C-2010-33**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2010.

Adoptée

Documents du Forum métropolitain des élus 2010

**Résolution n° C-2010-34**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Jacques Marcotte, il est unanimement résolu :

De prendre acte des documents de soutien au Forum métropolitain 2010.

Référence : Mémoire du 11 juin 2010  
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée

Avis sur le Règlement n° 001-2009 de la MRC de L'île-d'Orléans modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) ainsi que ses amendements

**Résolution n° C-2010-35**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Anne Ladouceur, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, que la CMQ n'émettra pas d'avis quant au Règlement n° 001-2009 de la MRC de l'île d'Orléans modifiant son schéma d'aménagement révisé.

Référence : Mémoire du 21 mai 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Secteurs d'intérêt strictement locaux (secteurs 1, 2 et 6) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (Avis à la CPTAQ)

**Résolution n° C-2010-36**

Sur proposition de M. Simon Brouard, appuyée par M. Jean Guilbault, il est unanimement résolu :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) n'émettra pas d'avis relativement à l'exclusion des secteurs 1, 2 et 6 décrits dans la demande numéro 365092 acheminée à la CPTAQ par la Ville de Lévis.

Référence : Mémoire du 1<sup>er</sup> juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages industriels ou l'implantation d'usages industriels ou commerciaux (secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (avis à la CPTAQ)

**Résolution n° C-2010-37**

Sur proposition de M. Simon Brouard, appuyée par M. Jacques Marcotte, il est unanimement résolu :

D'informer la CPTAQ que la CMQ est favorable à l'exclusion de la zone agricole des secteurs suivants puisqu'une telle exclusion permettra de répondre à une pénurie de terrains industriels appréhendée à court ou moyen terme :

- Le secteur 4, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis,
- Le secteur 4.1, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis.
- Le secteur 5, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis.

D'informer la CPTAQ que la CMQ est favorable à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 11, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis, puisque cette exclusion répond à un besoin de consolidation d'un pôle structurant déjà reconnu au schéma d'aménagement et de développement révisé.

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) le présent mémoire et ses annexes afin de motiver l'avis de la CMQ.

En ce qui concerne le secteur 13, sur proposition de M. Jean Guilbault, appuyée par Mme Christiane Bois, il est résolu suite au vote du conseil :

D'informer la CPTAQ que la CMQ n'émet pas de recommandation concernant le secteur 13.

Référence : Mémoire du 1<sup>er</sup> juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée (voir annexe ci-joint)

Secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages résidentiels (secteurs 7, 8, 9, 14 et 15) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (Avis à la CPTAQ)

**Résolution n° C-2010-38**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Simon Brouard, il est unanimement résolu :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 7, tel que définie à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes;
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 8, tel que définie à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis;

D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 14, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains existants entre eux tout en facilitant le bouclage des rues existantes.
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 15, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes.

Transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) le présent mémoire et ses annexes afin de motiver l'avis de la CMQ.

En ce qui concerne le secteur 9, sur proposition de M. Jean Guilbault, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est résolu suite au vote du conseil :

D'informer la CPTAQ que la CMQ n'émet pas de recommandation concernant le secteur 9.

Référence : Mémoire du 1<sup>er</sup> juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée (voir annexe ci-joint)

Règlement n° 282-05-2010 de la MRC La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

#### **Résolution n° C-2010-39**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un avis favorable à l'entrée en vigueur du RCI n° 282-05-2010 de la MRC de La Nouvelle-Beauce relatif à la construction de résidences en zone agricole dans la mesure où la délimitation des îlots identifiés au présent mémoire soit revue et corrigée ou que les mesures applicables y empêcheront le morcellement et l'ouverture de nouvelles rues.

Rappeler au ministre du MAMROT :

- Que la CMQ s'oppose à ce que des îlots déstructurés en zone agricole soient agrandis outre mesure ou qu'à fortiori on en crée de nouveaux et, qu'à cet égard, ils ne comportent pas plus de terrains vacants que de terrains comportant des résidences ;
- Que la CMQ considère important que les îlots déstructurés en zone agricole soient consolidés et identifiés sous réserve des critères complémentaires suivants :
  - Que ces îlots existent déjà;
  - Qu'ils soient à proximité du cadre bâti;
  - Qu'ils soient localisés en bordure d'une voie de communication;
  - Que la construction de nouvelles résidences ne fasse pas l'objet de contraintes à cause des usages existants;
  - Que ces mêmes constructions ne créent pas de contraintes sur les activités agricoles et notamment, en regard des distances séparatrices.

Que soit transmis au MAMROT copie du présent mémoire afin de motiver la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 7 juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 283-05-2010 de la MRC La Nouvelle-Beauce

**Résolution n° C-2010-40**

Sur proposition de M. Simon Brouard, appuyée par M. Jacques Marcotte, il est unanimement résolu :

De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un avis favorable à l'entrée en vigueur du RCI n° 283-05-2010 de la MRC de La Nouvelle-Beauce relatif à la construction de résidences en zone agricole dans la mesure où la délimitation des îlots identifiés au présent mémoire soit revue et corrigée ou que les mesures applicables y empêcheront le morcellement et l'ouverture de nouvelles rues.

Rappeler au ministre du MAMROT :

- Que la CMQ s'oppose à ce que des îlots déstructurés en zone agricole soient agrandis outre mesure ou qu'à fortiori on en crée de nouveau et, qu'à cet égard, ils ne comportent pas plus de terrains vacants que de terrains comportant des résidences ;
- Que la CMQ considère important que les îlots déstructurés en zone agricole soient consolidés et identifiés sous réserve des critères complémentaires suivants :
  - Que ces îlots existent déjà;
  - Qu'ils soient à proximité du cadre bâti;
  - Qu'ils soient localisés en bordure d'une voie de communication;
  - Que la construction de nouvelles résidences ne fasse pas l'objet de contraintes à cause des usages existants;
  - Que ces mêmes constructions ne créent pas de contraintes sur les activités agricoles et notamment, en regard des distances séparatrices.

Que soit transmis au MAMROT copie du présent mémoire afin de motiver la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 9 juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Modifications au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Lévis

**Résolution n° C-2010-41**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la CMQ est favorable à l'entrée en vigueur des règlements n° RV-2010-09-53, RV-2010-09-54, RV-2010-09-55, RV-2010-09-61 adoptés par la Ville de Lévis.

Référence : Mémoire du 7 juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Modifications d'intérêt strictement local au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Lévis

**Résolution n° C-2010-42**

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

De ne pas émettre un avis métropolitain sur les règlements n° RV-2010-09-56, RV-2010-09-57, RV-2010-09-58, RV-2010-09-60 et RV-2010-09-62 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis car ceux-ci apparaissent d'intérêt strictement local et n'ont aucun impact métropolitain.

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la CMQ n'émettra pas d'avis sur ces règlements.

Référence : Mémoire du 7 juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Adoption d'un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la CMQ régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes

**Résolution n° C-2010-43**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Jean Guilbault, il est unanimement résolu :

Que la Communauté métropolitaine de Québec adopte le règlement n° 2010-40 joint au présent mémoire.

Que la CMQ informe le promoteur du projet éolien « La Seigneurie de Beaupré » que l'une des éoliennes projetées s'avère à l'immédiate proximité des nouvelles aires d'approches d'une aire d'amerrissage définie par le règlement 2010-40 et, qu'en conséquence, une attention particulière soit portée lors de l'implantation de cette éolienne afin d'éviter que son rotor ne contrevienne pas au règlement 2007-22 tel que modifié.

Référence : Mémoire du 10 juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Concordance et suivi de l'Entente sur le fonctionnement du Centre de gestion des déplacements (Mobili.T)

**Résolution n° C-2010-44**

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

D'accepter que l'entente entre la Communauté métropolitaine de Québec et Mobili.T couvre la période de 2010 à 2012 au lieu de 2009 à 2011 et que les seuls signataires soient la CMQ et Mobili.T.

De désigner la direction générale, ou son représentant M. Daniel Hargreaves, comme observateur au conseil d'administration de Mobili.T.

Référence : Mémoire du 8 juin 2010  
Responsable : Transport

Adoptée

Divers

Dépôt du rapport final de l'étude du Groupe Conseil Jules Hurtubise

**Résolution n° C-2010-45**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Jacques Marcotte, il est unanimement résolu :

De prendre acte de l'étude du Groupe Conseil Jules Hurtubise « *Perspectives probables de la construction résidentielle – Communauté métropolitaine de Québec* ».

Référence : Mémoire du 17 juin 2010

Responsable : Développement économique et touristique

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil.

Période de questions du public

Aucune intervention du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2010-46**

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, appuyée par M. Jean Guilbault, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

  
SÉCRÉTAIRE DE LA SÉANCE

**ANNEXE DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 JUIN 2010**

Secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages industriels ou l'implantation d'usages industriels ou commerciaux (secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (avis à la CPTAQ)

**Résolution n° C-2010-37 (Secteur 13)**

Ont voté **pour (6)** : M. Richard Côté, Québec  
M. François Picard, Québec  
M. Simon Brouard, Québec  
M. Sylvain Légaré, Québec  
M. Jean Guilbault, Québec  
Mme Christiane Bois, Québec

Ont voté **contre (7)** : M. Jacques Marcotte, MRC Jacques-Cartier  
M. Jean-Pierre Turcotte, MRC Île d'Orléans  
M. Pierre Lefrançois, MRC Côte-de-Beaupré  
M. Marcel Corriveau, St-Augustin-de-Desmaures  
Mme Anne Ladouceur, Lévis  
M. Guy Dumoulin, Lévis  
M. Robert Maranda, Lévis

Secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages résidentiels (secteurs 7, 8, 9, 14 et 15) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (avis à la CPTAQ)

**Résolution n° C-2010-38 (Secteur 9)**

Ont voté **pour (7)** : M. Pierre Lefrançois, MRC Côte-de-Beaupré  
M. Richard Côté, Québec  
M. François Picard, Québec  
M. Simon Brouard, Québec  
M. Sylvain Légaré, Québec  
M. Jean Guilbault, Québec  
Mme Christiane Bois, Québec

Ont voté **contre (6)** : M. Jacques Marcotte, MRC Jacques-Cartier  
M. Jean-Pierre Turcotte, MRC Île d'Orléans  
M. Marcel Corriveau, St-Augustin-de-Desmaures  
Mme Anne Ladouceur, Lévis  
M. Guy Dumoulin, Lévis  
M. Robert Maranda, Lévis